

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

88

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND ANECY

SEANCE du 19 DÉCEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le dix neuf du mois de décembre à dix-huit heures

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le douze décembre deux mille vingt-quatre, s'est réuni Centre des Congrès - Salle de l'Europe en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

27 DÉC. 2024

Déposée en
Préfecture le

27 DÉC. 2024

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Gilles ARDIN, Isabelle BASTID, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Pierre BRUYERE, Odile CERIATI-MAURIS, Josette CHARVIER, Roland DAVIET, Jean-François DEGENNE, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Fabien GERY, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Charlotte JULIEN, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Karine LEROY, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Guillaume TATU, Jean-Louis TOÉ, Olivier TRIMBUR, Philippe ABRAHAMI (suppléant de Vanessa BRUNO)

Avaient donné procuration

Frédérique BANGUÉ à Anthony GRANGER, Olivier BARRY à Odile CERIATI-MAURIS, Bilel BOUCHETIBAT à Christian PETIT, Stéphane BOUCLIER à Christian ANSELME, Corinne BOULAND à Christiane LAYDEVANT, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA à Marion LAFARIE, Lola CECCHINEL à Bénédicte SERRATE, Henri CHAUMONTET à Isabelle BASTID, Martine COUTAZ à Philippe MORIN, Jean-François GIMBERT à Marc ROLLIN, Fabienne GREBERT à Guillaume TATU, Ségolène GUICHARD à Roland DAVIET, Elisabeth LASSALLE à Nicole BLOC, Benjamin MARIAS à Nora SEGAUD-LABIDI, Michel MUGNIER-POLLET à Jean-Pascal ALBRAN, Raymond PELLICIER à Pierre BRUYERE, Marie-Luce PERDRIX à Jean-Luc RIGAUT, Agnès PRIEUR-DREVON à Bruno LYONNAZ, Yannis SAUTY à Chantale FARMER

Etaient excusé(e)s

Jacques ARCHINARD, François ASTORG, Michel BEAL, Sandrine DALL'AGLIO, Frédérique KHAMMAR, Christophe PONCET, Gilles VIVIAN

AR CONTROLE DE LEGALITE : 074-200066793-20241219-15947-DE-1-1
en date du 27/12/24 ; REFERENCE ACTE : DEL-2024-303

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

RESSOURCES HUMAINES - TABLEAU DES EMPLOIS

Frédérique LARDET, rapporteur

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L313-1 et L542-1 à L542-5 ;

Vu l'avis du comité social territorial en date du 12 décembre 2024 ;

Considérant que dans le cadre du suivi des emplois, il convient de prendre en compte les modifications liées aux évolutions des services et des besoins en adaptant le tableau des emplois selon les modifications suivantes :

1/ La transformation de plusieurs emplois

Au sein du CIAS

Transformation du poste n° 66, actuellement à temps complet, en poste à temps non complet de 0,5 ETP.

Par courrier du 27 septembre 2024, le Président du Département de Haute-Savoie a informé la Présidente du Grand Anancy de la suppression de sa subvention octroyée dans le cadre d'une convention de gestion de l'allocation personnalisée autonomie (APA). Cette convention est donc résiliée à compter du 1^{er} janvier 2025.

Or, cette subvention permettait de financer l'équivalent d'un poste au sein des effectifs du Grand Anancy. Plus précisément, ce financement était réparti ainsi : 0,5 ETP sur un emploi d'ergothérapeute au sein du service prévention et aide aux aidants (postes n° 66) et 0,5 ETP sur un emploi d'agent d'évaluation, dans le cadre de la gestion de la téléalarme au sein du service aide à la vie quotidienne (poste n° 313).

Du fait de la perte de cette subvention et de la résiliation de la convention, le CIAS est contraint de réduire l'activité concernée, et de transformer le poste d'ergothérapeute en poste à temps non complet, à raison de 0,5 ETP. Au regard de la nature des besoins administratifs pour assurer le portage des repas, il est toutefois proposé de maintenir le poste d'agent d'évaluation à temps complet.

Les agents occupant ces emplois ont été informés. L'ergothérapeute actuellement en fonctions se verra proposer le poste ainsi transformé et un accompagnement sera mis en œuvre en vue de compléter son temps de travail avec d'autres missions.

2/ La création d'emplois

Création de deux postes à temps non complet d'ergothérapeute : un 0,6 ETP rattaché à la direction relation usagers et qualité des soins, et un 0,4 ETP rattaché à la Résidence heureuse.

Création de deux postes à temps non complet d'infirmier coordinateur : un poste à 0,5 ETP à la Villa Romaine et un poste à 0,5 ETP aux Pervenches.

Dans le cadre de la révision de l'organigramme, il est apparu nécessaire de rééquilibrer la répartition des missions de certains postes affectés sur plusieurs établissements du CIAS. Afin de faciliter la gestion budgétaire et administrative de ces postes, il est proposé de créer des emplois à temps non complet. Ces créations sont compensées par la suppression des postes n°1163 et n°64 à temps complet.

Création d'un poste de psychologue à temps non complet, de 0,6 ETP, réparti sur les résidences autonomes, à raison de 0,2 à la Villa Romaine, 0,2 ETP aux Pervenches et 0,2 ETP à la Cour.

Il apparaît que les trois résidences autonomie du CIAS ne comptent actuellement pas de psychologue parmi leurs effectifs. Compte tenu des difficultés psychologiques croissantes observées au sein des résidences (isolement social des résidents, risque suicidaire avérés, troubles psychiatriques lourds, etc.), il est crucial de faire intervenir un psychologue au sein de ces établissements, pour améliorer et sécuriser la prise en charge des résidents. La création d'un poste de psychologue, ouvert au cadre d'emplois des psychologues, est donc proposée.

Il convient de souligner que les crédits budgétaires afférents à ces emplois ont bien été ouverts par le conseil d'administration du CIAS lors de sa délibération du 16 octobre 2024 approuvant le budget prévisionnel 2025.

3/ La suppression d'emplois

Suppression des postes n° 1163 d'ergothérapeute et n° 64 d'infirmier coordinateur

Ces suppressions viennent compenser la création des postes à temps non complet évoqués ci-dessus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE :

- de modifier le tableau des emplois conformément aux propositions ci-dessus et à l'annexe jointe à la présente délibération ;
- d'imputer la dépense afférente au chapitre 012 du budget général (fonction 820).

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 88

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
la Directrice Générale,



Virginie AULAS.

**Conseil communautaire du 19 décembre 2024
Adaptation du tableau des emplois - Annexe**

Modification du temps de travail (<10%)

Nature de l'emploi	Emploi actuel					Emploi modifié					Date de prise d'effet
	n° poste	Catégorie	Ouvert aux grades du/des cadre(s) d'emplois des :	Temps de travail	ETP	Catégorie	Ouvert aux grades du/des cadre(s) d'emplois des :	Temps de travail	ETP		

Sous total

0

0

Transformation d'emplois

Nature de l'emploi	Suppression d'emploi					Création d'emploi					Date de prise d'effet
	n° poste	Catégorie	Ouvert aux grades du/des cadre(s) d'emplois des :	Temps de travail	ETP	Catégorie	Ouvert aux grades du/des cadre(s) d'emplois des :	Temps de travail	ETP		
Permanent	66	A	Ergothérapeutes	35/35e	1	A	Ergothérapeutes	17,5/35e	0,5	01/08/25	

Sous total

1

0,5

Création d'emplois

Nature de l'emploi						Catégorie	Ouvert aux grades du/des cadre(s) d'emplois des :	Temps de travail	ETP	
Permanent						A	Ergothérapeutes	21/35e	0,6	01/01/25
Permanent						A	Ergothérapeutes	14/35e	0,4	01/01/25
Permanent						A	Infirmiers en soins généraux	17,5/35e	0,5	01/01/25
Permanent						A	Infirmiers en soins généraux	17,5/35e	0,5	01/01/25
Permanent						A	Psychologues	21/35e	0,6	01/01/25

Sous total

2,6

Suppression d'emplois

Nature de l'emploi	n° poste	Catégorie	Ouvert aux grades du/des cadre(s) d'emplois des :	Temps de travail	ETP					
Permanent	1163	A	Ergothérapeutes	35/35e	1					01/01/25
Permanent	64	A	Infirmiers en soins généraux	35/35e	1					01/01/25

Sous total

2

TOTAUX

3

3,1

Différence ETP

0,1